

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général du Gouvernement

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 12 décembre 2018 sous la présidence de son Excellence le Président de la République, Monsieur Pierre NKURUNZIZA.

Les dossiers suivants ont été analysés :

- 1. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de prêt n°12/732 entre la République du Burundi et le Fonds Saoudien pour le Développement relatif au projet de construction de la Route Nationale n°3, Tronçon Rumonge-Nyanza-Lac, signé à Bujumbura le 26/11/2018**
- 2. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de prêt n°26 Novembre 2018 entre la République du Burundi et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique relatif au projet de construction de la Route Nationale n°3, Tronçon Rumonge-Nyanza-Lac, signé à Bujumbura le 26/11/2018**

Ces deux projets de loi ont été présentés par le Ministre des Transports, des Travaux Publics, de l'Equipeement et de l'Aménagement du Territoire.

Le projet de réhabilitation de la route nationale Bujumbura-Nyanza Lac, tronçon Rumonge –Nyanza Lac de cinquante-deux (52) kilomètres rentre dans la droite ligne de la politique du Gouvernement du Burundi d'une part et de la Communauté Est Africaine d'autre part en matière de développement du secteur des transports, qui vise la remise en état, la modernisation et l'entretien du réseau routier, particulièrement les corridors à vocation régionale. Cette stratégie vise le désenclavement du Burundi en le reliant avec les pays voisins.

Le coût total de ce tronçon est de soixante-huit (68) millions de dollars américains. Parmi les bailleurs qui ont accepté de financer le projet figurent le Fonds Saoudien pour le Développement et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique, qui ont accepté d'accorder chacun un

prêt de quinze (15) millions de dollars. Les deux projets analysés portent sur la ratification de ces accords de prêt.

Après échange et débat, les deux projets ont été adoptés moyennant toilettage juridique par une équipe ministérielle désignée à cet effet.

3. Projet de décret portant institution d'une prime d'éloignement aux enseignants du Fondamental, du Post Fondamental et du Professionnel, présenté par la Ministre de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle

Les réformes introduites dans le système éducatif du Burundi après la mesure de la gratuité des frais de scolarité prise par le Gouvernement en 2005 ont provoqué une augmentation rapide des effectifs à tous les paliers de l'enseignement.

Au niveau des infrastructures d'accueil, le Gouvernement a mobilisé des ressources pour la construction des salles de classes même dans les localités les plus reculées avec la contribution de la population.

En ce qui concerne le personnel enseignant, malgré les efforts fournis pour valoriser le personnel déjà en place et recruter de nouveaux éléments, les besoins en enseignants restent toujours criants à tous les paliers.

L'instauration d'une prime d'éloignement aux enseignants du Fondamental, du Post Fondamental et du Professionnel est l'une des solutions qui pourrait contribuer à résoudre le problème de la carence des enseignants qui se pose particulièrement dans les écoles implantées dans les milieux difficilement accessibles. C'est l'objet de ce projet de décret.

Après un débat approfondi sur ce projet, le Conseil l'a retourné. Au regard de ses implications et effets d'entraînement, une équipe a été mise en place pour mieux l'approfondir avec la recommandation de tenir compte de la politique de l'harmonisation des salaires en cours d'élaboration. Le dossier sera ramené dans un délai de deux mois.

4. Projet de décret portant fixation des langues d'enseignement et langues enseignées à l'Ecole Fondamentale, présenté par la Ministre de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle

Dans le cadre de la poursuite de la réforme du système éducatif engagée par le Gouvernement depuis 2012, une réflexion a été menée afin d'adapter les matières et les méthodes pédagogiques des trois premiers cycles de l'enseignement fondamental au quatrième cycle, dans le but d'améliorer la qualité de l'éducation.

Cette réforme implique la mise en œuvre de diverses mesures. L'enseignement des langues constitue la première mesure directe permettant l'atteinte des objectifs de la réforme.

Il a été constaté en effet que l'enseignement des quatre langues, à savoir le Français, le Kirundi, l'Anglais et le Kiswahili dès la première année du parcours scolaire complique la progression des apprentissages.

Les différents rapports de visites sur terrain complétés par les témoignages des enseignants font état des défis importants dans l'enseignement des langues aux trois premiers cycles de l'enseignement fondamental en l'occurrence :

- La faible maîtrise des langues par les enseignants particulièrement l'Anglais et le Kiswahili,
- L'absence de pré-requis suffisants des enseignants car leur cursus de formation initiale ne les prépare pas suffisamment à l'enseignement de ces langues,
- Les interférences linguistiques à l'oral comme à l'écrit chez l'enfant car l'introduction précoce des langues étrangères trouble l'équilibre phonologique chez l'enfant,
- Le faible temps d'apprentissage de la lecture et de l'écriture de la langue maternelle et de la langue d'enseignement (le Kirundi et le Français) d'autant plus que les séances destinées à renforcer les compétences de ces deux langues sont partagées avec l'enseignement des deux autres langues.

Au regard de tous ces éléments, le présent projet propose l'amélioration de l'enseignement des quatre langues de la manière suivante :

- En première année, seront enseignés le Kirundi à l'écrit et le Français à l'oral,
- Le Français sera enseigné avec recours à l'écrit à partir de la deuxième année,
- L'Anglais sera intégré à partir de la troisième année d'abord à l'oral puis à l'écrit à partir de la cinquième année,
- Le Kiswahili sera introduit en cinquième année à l'oral avant une intégration de l'écrit en sixième année ;
- Une transition linguistique de l'enseignement du Kirundi au Français dans les disciplines des Mathématiques et des Sciences et Technologies va commencer à partir de la quatrième année pour préparer l'enfant à l'enseignement en Français à partir de la cinquième année.

Après analyse et débat, le projet a été adopté avec des recommandations à tenir en considération dans la conduite de cette réforme, en prévoyant notamment une période de transition permettant de préparer le passage de l'ancien système au nouveau système d'enseignement.

5. Projet d'ordonnance ministérielle portant renouvellement du permis d'exploitation des calcaires et pouzzolanes à la société Burundi Cement Company (BUCECO), présenté par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines

La Société Burundi Cement Company (BUCECO) fabrique du ciment à partir des matières premières importées, ce qui occasionne des dépenses importantes en devises.

En vue de réduire ces coûts en devises, cette société a sollicité et obtenu en 2014 l'autorisation d'exploitation des calcaires sur le périmètre de Cibitoke et en 2015 l'extension du permis d'exploitation industrielle des calcaires de Cibitoke aux pouzzolanes.

Avec ces autorisations, la part de la matière première locale dans la fabrication du ciment est allée en augmentant de même que le chiffre d'affaires de la société.

En avril 2018, la société BUCECO a sollicité le renouvellement des autorisations d'exploitation des calcaires et pouzzolanes en vue de poursuivre son programme de production du ciment.

Le présent projet est proposé afin d'accorder le renouvellement du permis d'exploitation des calcaires et pouzzolanes pour une période de trois ans à la Société BUCECO conformément aux dispositions du Code Minier du Burundi.

Après analyse et échange, le projet a été adopté avec des recommandations à mettre en œuvre en vue de valoriser les matières premières locales notamment en équipant le Laboratoire d'Analyse et de Contrôle Chimique (LACA) afin que toutes les analyses chimiques soient effectuées sur place.

6. Note sur la mise en place d'un Portail d'informations sur les procédures administratives, présentée par le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi

Le Gouvernement du Burundi a adopté en Avril 2012, le Programme National de Réforme de l'Administration Publique. Ce Programme a pour objectif de réformer l'Administration publique dans la perspective de la rendre qualifiée, performante, responsable et orientée vers l'intérêt général et le service du citoyen.

Ce programme a été également intégré dans le Plan National de Développement du Burundi car l'accès aux services publics reste problématique compte tenu de la forte centralisation des services, le manque d'information, aggravé par la lourdeur des procédures administratives.

C'est dans ce cadre que des guichets provinciaux pilotes ont été mis en place et les travaux d'extension de ces guichets uniques à cinq autres provinces sont en cours.

Toujours dans ce cadre, le Programme National de Réforme de l'Administration Publique vient de mettre en place un Portail Internet d'informations sur les procédures administratives dénommé « Isôko » qui fait l'objet de cette Note.

Ce portail « Isôko » met à la portée des citoyens et des partenaires du pays les informations sur les procédures administratives ainsi que les formulaires en vue de la délivrance des différents documents requis dans l'administration burundaise. Cela permet aux citoyens d'économiser le temps et les moyens car il accède à ces informations sans devoir se déplacer.

Après échange et débat sur cette Note, le Conseil l'a adoptée mais a mis en place une équipe qui va analyser en détail les données qui doivent alimenter ce Portail ainsi que celles qui ne doivent pas être divulguées.

L'équipe fera rapport au Conseil des Ministres dans un délai de deux mois.

7. Divers

- Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a informé le Conseil que c'est le Burundi qui a été choisi pour représenter les pays africains producteurs de café dans la Foire qui aura lieu à New York. Ce sera l'occasion de faire connaître au monde entier le café burundais.
- Le Ministre des Transports, des travaux Publics, de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire a informé le Conseil sur l'Assemblée Générale de l'Association Africaine des Agences d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public (AFRICATIP) qui aura lieu à Bujumbura et qui correspond à quinze ans d'existence de l'Agence Burundaise pour la Réalisation des Travaux d'Intérêt Public (ABUTIP).
- Le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines a parlé de la question du carburant où il s'observe des spéculations dans les stations services alors que les chiffres montrent que ce produit a été distribué en quantité suffisante. Les spéculations sur une hausse éventuelle des prix sont sans fondement car les prix sur le marché d'approvisionnement avaient plutôt tendance à baisser au cours de ce mois de Novembre 2018.
- Le Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes a informé le Conseil que la sécurité est bonne sur tout le territoire national mais qu'il faut rester vigilant surtout en cette période de fin d'année.

- Enfin, les Ministres en charge des Travaux Publics, des Finances et des Affaires Etrangères ont été interpellés pour que la question des fonds promis par les bailleurs pour la construction des bâtiments à usage administratif soit vidée d'ici trois mois.

Bujumbura, 12 décembre 2018

LE SECRETAIRE GENERAL DU
GOUVERNEMENT ET PORTE
PAROLE DU GOUVERNEMENT,

Prosper NTAHORWAMIYE.